

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert
T : 02/762 39 44 – courriel : woluinterquartiers@hotmail.com
N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142



Woluwe-Saint-Lambert, le 14/02/2018

Collège des Bourgmestre et Échevins
de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Avenue de la Charmille, 2 / Clos du Bouleaux, 15

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous souhaitons souligner l'effort qui a été réalisé au niveau de la perméabilité et de l'infiltration des eaux de pluie et de ruissellement sur le site. Nous souhaitons vivement que ce type d'installation (cheminement semi-perméable, noues d'infiltrations ...) se multiplie sur l'ensemble de notre territoire communal.

Ensuite, nous souhaitons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis.

Premièrement, le nombre d'emplacements de stationnement nous semble sous évaluer par rapport à l'utilisation projetée du site. En effet, l'écoquartier devra accueillir 860 enfants (crèche, maternelle, primaire et enseignement type B), 110 membres du personnel et au maximum 30 logements (qui seront accompagnés de 31 emplacements de parkings supplémentaires) pour un total de 103 emplacements (surface, souterrain pour les équipements et souterrain pour les logements). Le manque d'emplacement de stationnement risque d'entraîner des reports dans les voiries avoisinantes ainsi que du stationnement illicite entraînant des nuisances pour les riverains.

L'accès aux emplacements souterrains réservé aux écoles et à la salle de sport doit être clarifié. L'accès sera-t-il contrôlé ? si oui, par quel dispositif ? l'ensemble des membres du personnel aura-t-il accès à ces emplacements ou cela sera-t-il réservé à certains membres ? Comment l'accès sera géré en soirée et le week-end (pour l'utilisation de la salle de sport) ? sera-t-il gratuit ?

Au vu de l'importante utilisation du site, il nous semble évident que des plans de déplacements doivent être mis en place dès l'ouverture des équipements. Ces plans devraient implanter un programme ambitieux de suivis et de promotion des modes de déplacement actifs et de réduction du nombre de voitures sur le site.

En outre, il nous semble de plus en plus urgent que l'avenir du quartier en termes de mobilité en transport en commun soit défini.

Deuxièmement, les aménagements du côté de l'avenue de la Charmille soulèvent plusieurs questions :

Quelles seront les heures d'ouverture de la plaine de jeux ? Nous souhaiterions que l'accès soit interdit en fin de soirée et pendant la nuit.

Nous souhaitons obtenir des garanties quant à la fermeture de l'accès entre le clos des Peupliers et l'Avenue de la Charmille. Cette fermeture permet de limiter le trafic de transit via le Clos des Peupliers.

La largeur du rond-point de l'avenue de la Charmille nous semble problématique en cas d'utilisation de l'emplacement bus et du kiss and ride. Le rayon de braquage est-il suffisant pour permettre à de long véhicule de faire le tour ?

Troisièmement, les aménagements du côté du Clos des Bouleaux soulèvent aussi quelques inquiétudes :

Les cheminements piétons ne nous semblent pas assez sécurisés :

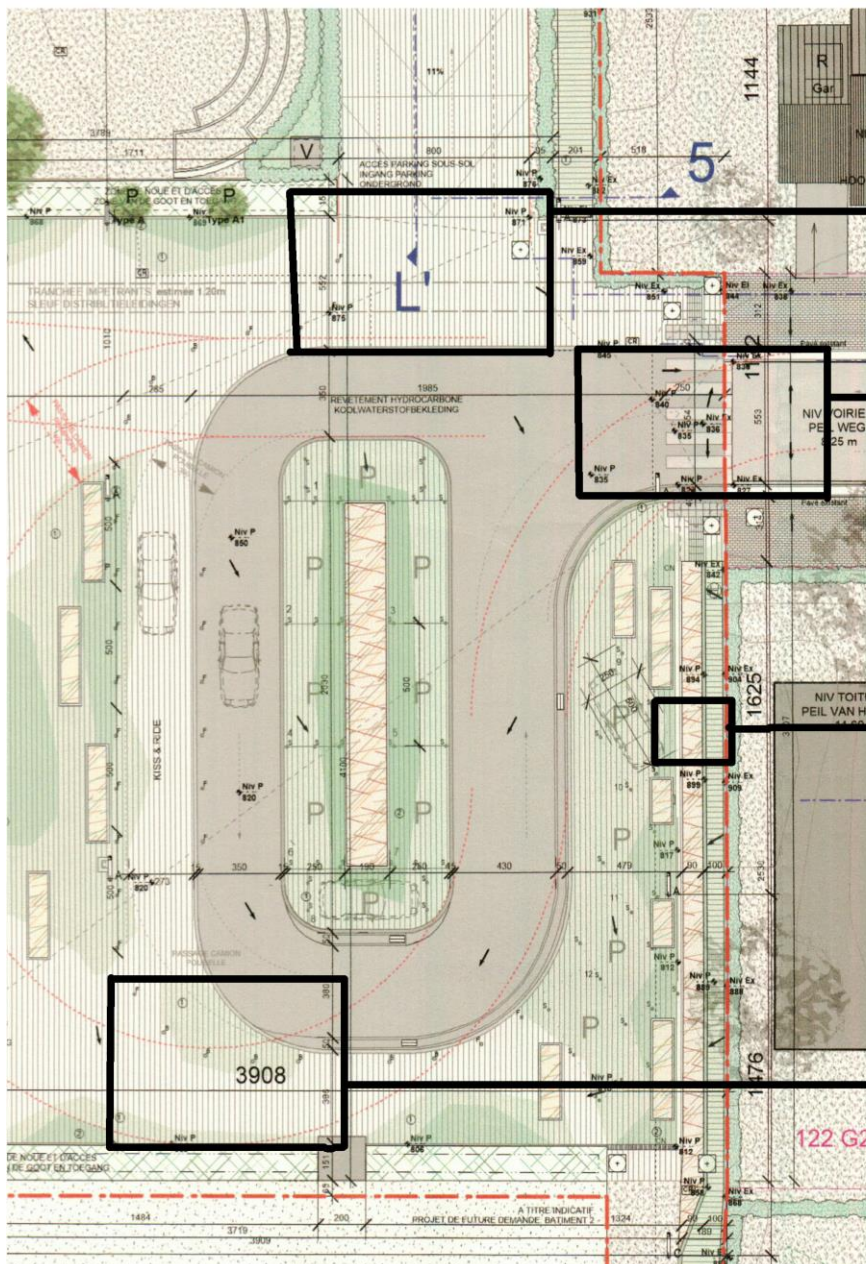
- Le passage piéton Clos des Bouleaux pourrait être équipé de ralentisseur.
- La bande de graminées présentes entre les emplacements de stationnement et chemin piéton (qui longe les garages) pourrait être percée pour permettre aux enfants de rejoindre le chemin sans passer sur les emplacements de stationnement.
- L'entrée et sortie du parking souterrain doit être sécurisée pour garantir la sécurité des piétons et cyclistes par l'aménagement d'un ralentisseur par exemple.
- Le stationnement prévu sur le centre du rond-point nous semble peu sécurisé et risque d'entraîner des accidents. Rappelons que le site va accueillir environ 860 enfants en journée lors des jours scolaires, mais aussi des clubs de sport en soirée et le week-end.
- L'accès des véhicules d'urgences (camion pompier) doit être garanti, tout stationnement illicite doit être empêché.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers.

Annexe :



Sécuriser l'entrée/sortie du parking souterrain

Placer des ralentisseurs à l'arrivée du passage piéton

Créer des ouvertures pour permettre de rejoindre le chemin piéton

Garantir l'accès à tous moments aux véhicules d'urgences